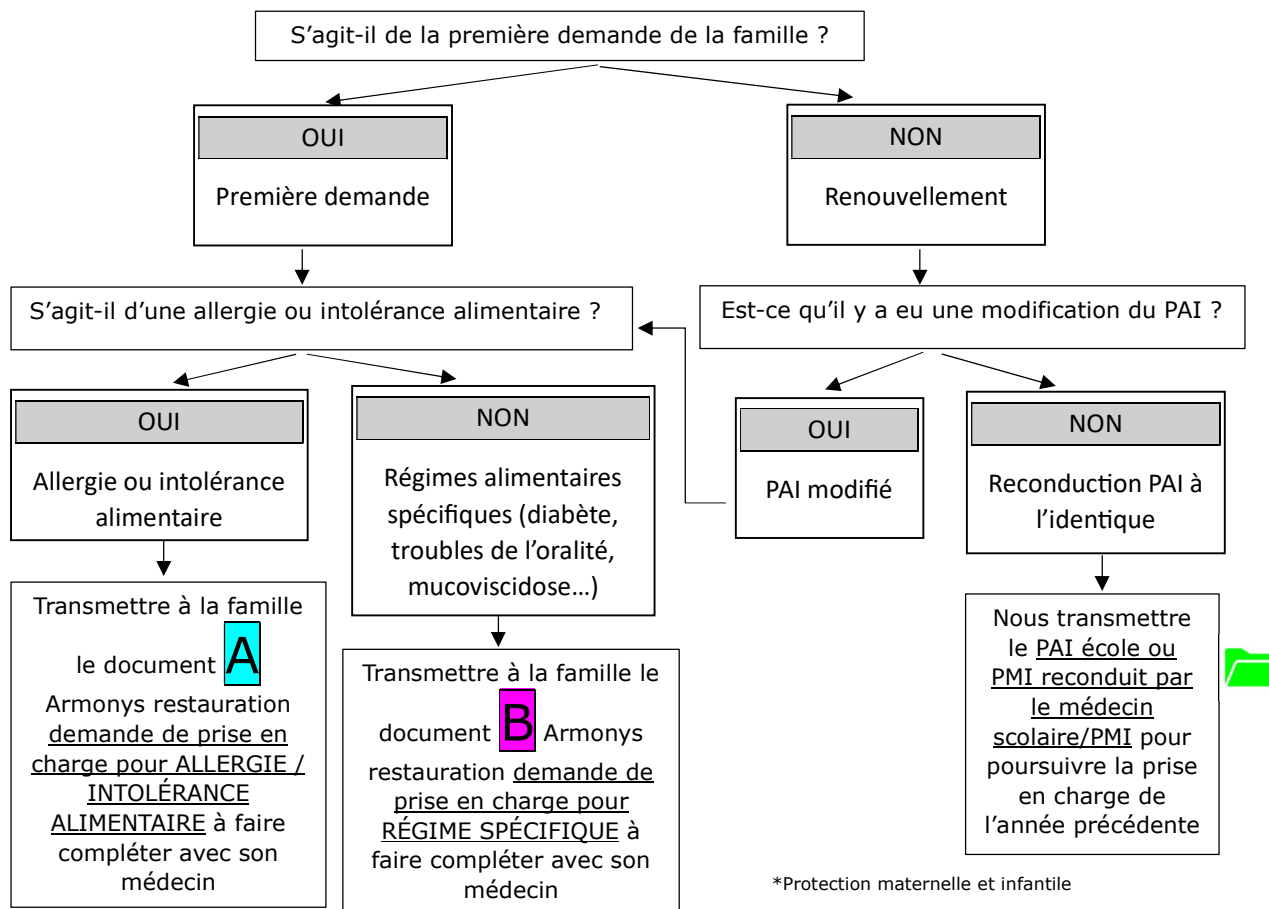


## PROCÉDURE « DEMANDE DE PRISE EN CHARGE POUR ALLERGIE/INTOLÉRANCE ou RÉGIME DIÉTÉTIQUE SPÉCIFIQUE »

Afin de garantir la sécurité de l'enfant, un panier repas apporté par la famille sera demandé le temps de l'étude du dossier

Demander à la famille le PAI complété avec l'école ou la PMI\* signé par le médecin scolaire/PMI



\*Protection maternelle et infantile

Documents à transmettre sur [dietetique@armonys-restauration.fr](mailto:dietetique@armonys-restauration.fr)

- le PAI école ou PMI signé par le médecin scolaire / PMI
- le document Armonys restauration correspondant à la pathologie de l'enfant **A** ou **B**

La décision de prise en charge vous sera confirmée par mail.

Une solution proportionnée sera proposée :

- soit poursuite du panier repas fourni par la famille : le repas de l'enfant est préparé par la famille et les modalités de service devront être précisées pour le personnel de service.
- soit préparation d'un repas spécifique par nos cuisiniers lors de régimes diététiques simples, d'intolérances alimentaires ou d'allergies liées à une denrée simple.

Les commandes de repas spécifiques, sont à inclure dans le nombre total de repas commandés. Bien préciser la présence de l'enfant lors de la commande.

Pour l'annulation de demande de prise en charge spécifique en cours d'année (départ de l'enfant ou fin de régime/allergie), un mail devra être envoyé au service diététique Armonys restauration ([dietetique@armonys-restauration.fr](mailto:dietetique@armonys-restauration.fr)).